



LUBERON

au rythme des couleurs

VIN, VIGNE & PAYSAGE

Charte Paysagère et Environnementale de l'AOC Luberon



Mot du Président

Engagement des partenaires

SOMMAIRE

- 3 Mot du Président
- 5 Engagement des partenaires

INTRODUCTION 8

- 8 Une charte pour l'AOC et le territoire**
 - Mettre en oeuvre une action décidée du Plan de Paysage Luberon-Lure 8
 - Se doter d'un outil pour améliorer, maîtriser et valoriser les paysages du périmètre de l'AOC 9

- 10 Un territoire complexe et patrimonial**
 - Une AOC totalement inscrite dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre vallée du Rhône et Méditerranée 10
 - Un terroir multiple 12
 - Une jeune appellation correspondant à l'un des plus anciens territoires viticoles de France 13

- 14 Méthodologie**
 - Les étapes de travail 14
 - Les moments de concertation 14

PAYSAGES 16

- 16 La vigne, une composante paysagère essentielle du Luberon**
 - La vigne omniprésente 16
 - La vigne aux multiples facettes 16

18 Unités paysagères

La carte générale des unités paysagères	18
Les critères de définition des unités paysagères	18
Liste illustrée des Unités Paysagères	20
Présentation de la structure des fiches sur les Unités Paysagères	22

ENJEUX, OBJECTIFS, PROGRAMME D' ACTIONS

24

24 Panorama des enjeux pour les paysages de l'AOC

Urbanisation & collaboration avec EPCI	24
Relations de voisinage	24
Patrimoine bâti	25
Qualité des parcelles viticoles, patrimoine naturel, agricole, néo-agriculteurs	25
Changement climatique, eau et nouvelles pratiques	26
Labellisation AOC & INAO	26
Valorisation et communication à l'échelle de l'AOC	27

28 Une stratégie ambitieuse pour les paysages de l'AOC

Qu'est-ce qu'un Objectif de Qualité Paysagère (OQP) ?	28
Les OQP des intercommunalités et du Parc naturel régional du Luberon	29
Les Objectifs de la charte de l'AOC Luberon	30

32 Programme d'actions

Le plan d'actions générales	32
Présentation de la structure des fiches-actions	33

24 Bibliographie

25 Glossaire

26 Liste des annexes

INTRODUCTION

Une charte pour l'AOC et le territoire

Mettre en oeuvre une action décidée du Plan de Paysage Luberon-Lure

Le Plan de Paysage du territoire de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure, mené de 2018 à 2020 par le Parc naturel régional du Luberon a identifié une action à mener sur le périmètre de l'AOC Luberon. L'interaction paysagère entre les terroirs et le massif du Luberon, l'importance du tourisme et les nouveaux regards portés sur l'agriculture et la viticulture par les riverains récemment installés, les effets du changement climatique et les préoccupations environnementales de l'agriculture, avec notamment la démarche de labellisation HVE3 (Haute Valeur Environnementale) ont motivé l'engagement d'une telle action.

Le Syndicat Mixte de l'AOC Luberon a porté avec l'aide du Parc naturel régional du Luberon, animateur du Plan d'Actions du Plan de Paysage Luberon-Lure, une candidature Leader en 2020-2021. Celle-ci a été acceptée et le Syndicat a bénéficié de ce soutien financier pour l'élaboration de cette charte, ainsi que du soutien du Parc naturel régional du Luberon pour sa mise en oeuvre dans le cadre du suivi du Plan de Paysage.



La campagne de la Tour d'Aigues, sud Luberon, crédit photo Françoise Delville

Se doter d'un outil pour améliorer, maîtriser et valoriser les paysages du périmètre de l'AOC

Une Charte est un outil constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et d'une feuille de route pour agir, et d'engagements de partenaires pour la mise en oeuvre des actions.

La vocation de cette charte paysagère et environnementale est tout d'abord de maîtriser et améliorer les paysages du territoire de l'AOC, viticoles bien sûr, mais pas uniquement, car l'ensemble des motifs paysagers du territoire participe de sa perception générale : vignes, autres cultures, motifs naturels, urbanisation traditionnelle et nouvelle, route, patrimoine historique monumental et vernaculaire...

Il s'agit également de poursuivre les efforts de valorisation de l'AOC, jeune appellation finalement, en lien avec son paysage et auprès de nouveaux riverains peu habitués à la vie «à la campagne».

Le volet environnemental de la charte a vocation quant à lui à accompagner les transformations des cultures et des paysages dans les efforts faits par les agriculteurs pour modifier leurs pratiques en faveur de l'environnement et de la qualité des vins.

Il s'agit aussi de s'adapter au changement climatique, à ses effets sur la nature et les cultures, sur les vins eux-mêmes.

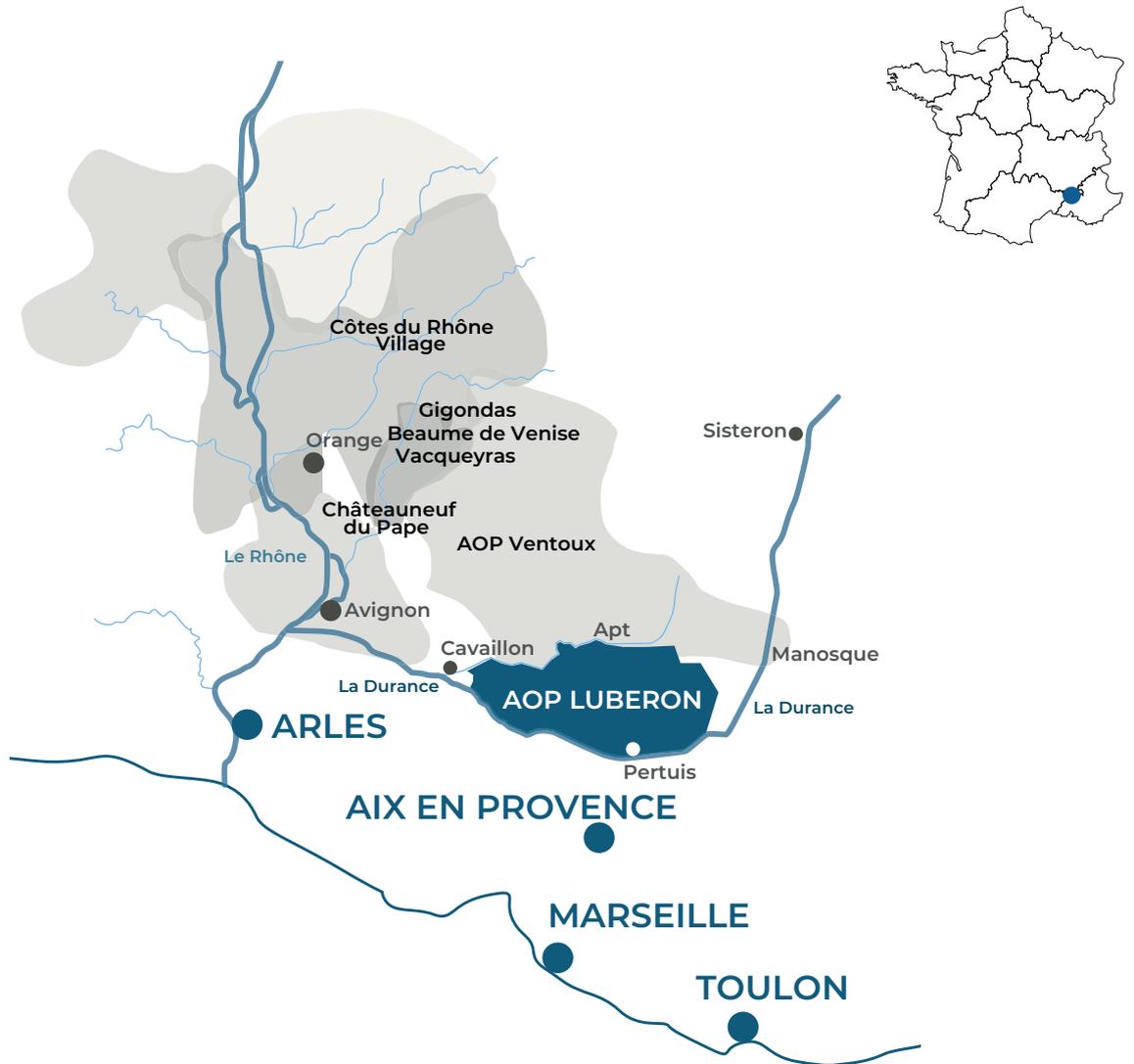
In fine, cette charte doit aussi contribuer à faire évoluer le cahier des charges de l'AOC Luberon, pour qu'il puisse lui aussi permettre au vin, à la vigne et aux viticulteurs de se maintenir et continuer à contribuer à l'aura paysagère du Luberon.



La campagne au pied de Bonnieux, nord Luberon, crédit photo Françoise Delville

Un territoire complexe et patrimonial

Une AOC totalement inscrite dans le Parc Naturel Régional du Luberon, entre vallée du Rhône et Méditerranée



Situation de l'AOC Luberon entre vallée du Rhône et Méditerranée
Carte extraite du dossier de presse AOC LUBERON (www.vins-luberon.fr)

Le parcellaire de l'AOC Luberon, représentant environ 3400 hectares répartis sur 36 communes du Vaucluse, est complètement inscrit dans le périmètre du Parc naturel régional du Luberon, 185 000 hectares, qui avec l'AOC Ventoux et l'AOC Pierrevert est très marqué par la présence de la vigne.

La Réserve de Biosphère et le Géoparc reconnaissent également une patrimonialité naturelle forte au territoire de l'AOC.

Mais c'est certainement le massif du Luberon qui s'impose comme le lien naturel le plus évident entre la vigne et paysage. Le Luberon au coeur de l'AOC domine les vignobles, qui à leur tour, soulignent la montagne.

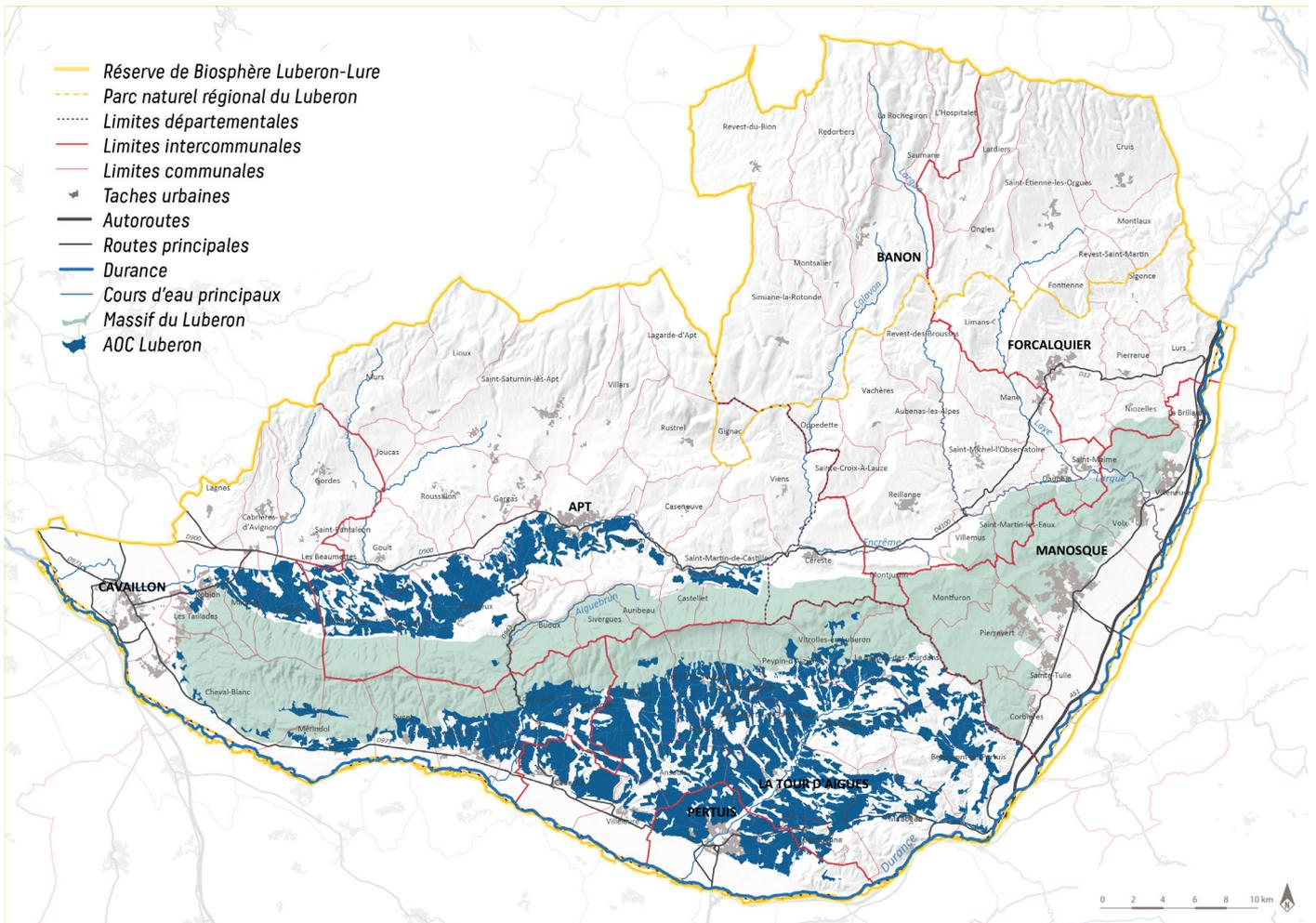
Enfin, les villages et les châteaux du Luberon, internationalement connus, pittoresques et appréciés représentent une Provence historiquement noble et soignée, à laquelle la campagne est profondément associée.



La campagne de Bonnieux-Lacoste au printemps



La campagne viticole hivernale du Pays d'Aigues dominée par le Luberon, souvent appelée la «Petite Toscane»



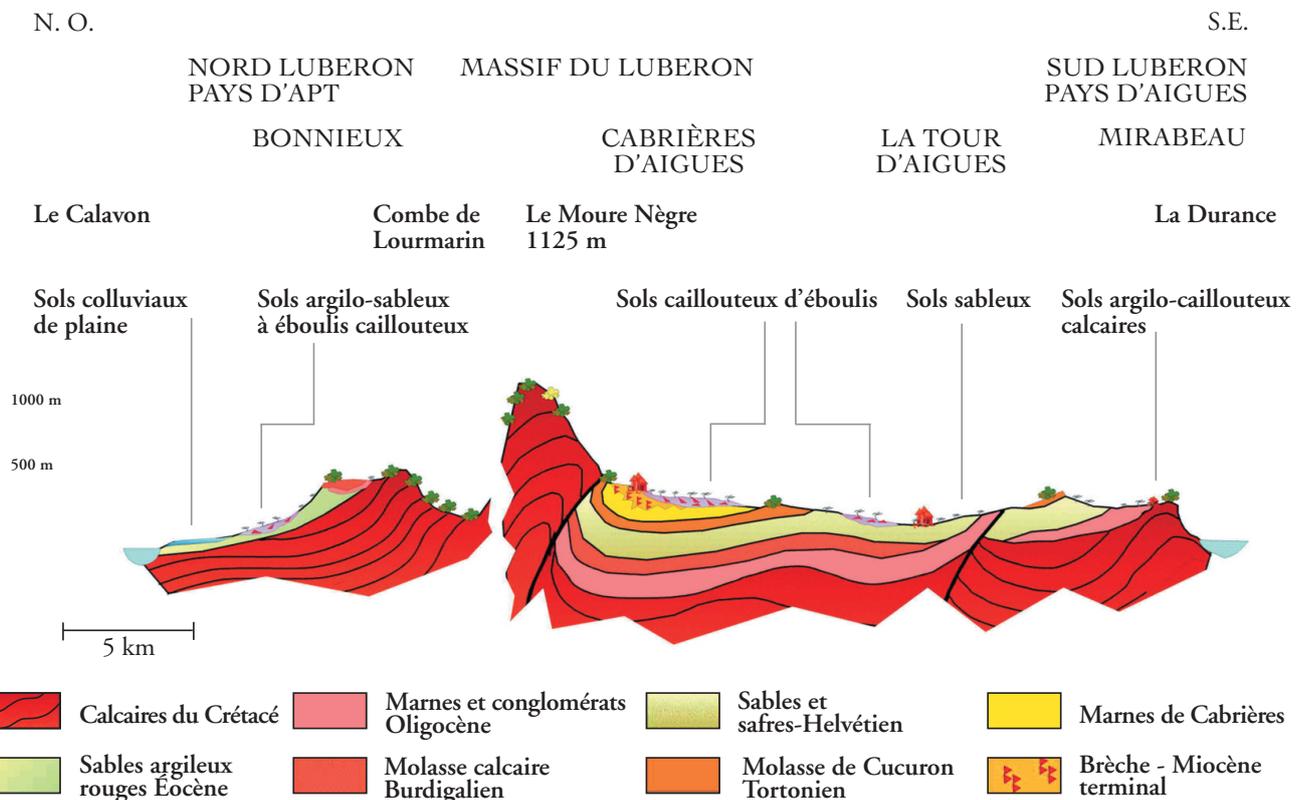
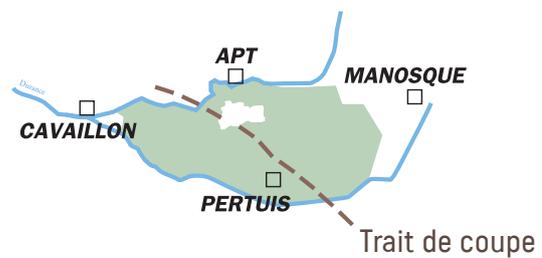
Carte de localisation du parcellaire de l'AOC Luberon au sein de la Réserve de Biosphère Luberon-Lure

Un terroir multiple

Le terroir de l'AOC est particulièrement diversifié. Se déployant tout autour du massif du Luberon, le parcellaire bénéficie d'expositions différentes et de variations climatiques notables. Le socle géologique est lui aussi multiple, apportant aux vins des déclinaisons multiples d'arômes. La ressource en eau est quant à elle fortement marquée par la proximité ou l'éloignement des cours d'eau et la possibilité ou non d'irrigation, les précipitations étant aussi localement différenciées. L'organisation des vignes dans la campagne, souvent mêlées à d'autres cultures et/ou à des formations naturelles, crée des situations agroécologiques variées qui participent des conditions de cultures, et offre de plus des agencements les plus divers : coteaux, terrasses, plaines, pentes douces... La vigne s'étage par ailleurs sur une plage d'altitudes relativement large, entre 160 et 500 m, de la plaine durancienne aux coteaux du Luberon. Ajoutons à ces paramètres la diversité des cépages, d'âge des ceps, des pratiques culturales et d'élevage, nous obtenons un panel de vins rouges, blancs et rosés rarement aussi diversifié sur un périmètre d'AOC si restreint.

Au final, l'on distingue 4 grands types de terroirs :

- Un terroir à dominante d'épandage caillouteux, ou éboulis au pied du massif
- Un terroir à dominante marneuse, plutôt au Nord et à l'Est du massif
- Un terroir à dominante sableuse, on trouve aussi des safres (argile limoneuse durcie mais friable au doigt), au Nord-Ouest et au Sud-Est
- Un terroir à dominante de conglomérats, le plus rare, dont on trouve quelques zones au Sud-Est



Coupe extraite de la fiche de présentation des vins de la Vallée du Rhône (www.vins-rhone.fr)

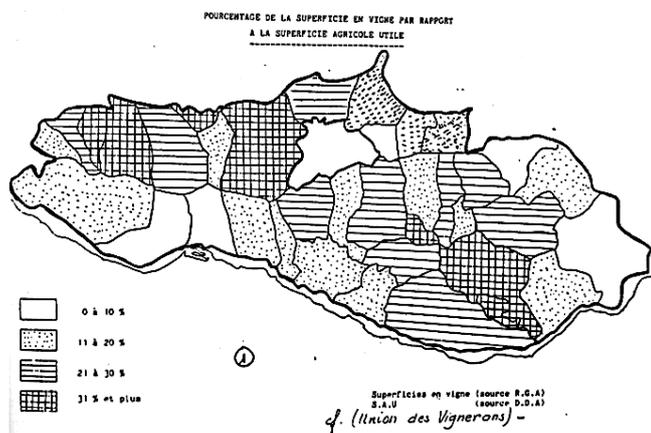
Une jeune appellation correspondant à l'un des plus anciens territoires viticoles de France

Comme en atteste le bas-relief retrouvé à Cabrières, représentant le transport d'amphores de vins par halage sur les rivières du sud de la France, daté du II^e siècle après J.C. et conservé au Musée Lapidaire d'Avignon, la vigne était ancestrale ment cultivée dans le Luberon. Les appellations ont été créées en 1935 (Loi Capus), mais celle du Luberon ne vit le jour qu'en 1951, devint «Côtes du Luberon» en 1988, puis AOC Luberon en 2009.



BAS-RELIEF DE CABIÈRES-D'AIGUES (VAUCLUSE). — M. Héron de Villefosse a décrit et étudié de curieuses sculptures qui lui avaient été signalées dans cette localité et qui paraissent avoir fait partie d'un monument assez important. Le fragment le plus remarquable représente une scène de halage : des hommes tirent une barque à l'aide de cordes attachées à une sorte de mât dressé dans la barque. Un autre homme, qui a pris place à l'intérieur de celle-ci, paraît lui donner la direction au moyen d'une rame. Des barriques figurent la cargaison. Au-dessus de cette scène, un registre supérieur offre sept vases alignés dont plusieurs sont clissés. L'épaisseur des pierres ne permet pas de penser qu'elles ont appartenu à un sarcophage ; elles proviennent plutôt d' « un monument funéraire portant les attributs d'un grand industriel en huile ou en vin de la région, dont le commerce s'étendait probablement en mer, ou au moins à la Durance, alors parfaitement navigable,

Bulletin monumental, 1913, pages 288-289



Extrait du rapport d'expertise de l'AOC, 1985

LES GRANDES DATES DE L'APPELLATION LUBERON

1920 Création de la première cave coopérative, à Bonnieux

1925 La cave coopérative de la Tour d'Aigues utilise le nom Coteaux du Luberon

1951 Sous l'impulsion d'Amedée Giniès, l'appellation d'origine Vin délimité de qualité supérieure (VDQS) est reconnue par un jugement du Tribunal d'Apt

1966 Création de Marrenon, structure de commercialisation qui fédère les caves coopératives

1977 Création du Parc Naturel Régional du Luberon

1988 Reconnaissance de l'AOC Côtes du Luberon

2002/2003 L'appellation entame sa révolution culturelle. Suite à une crise de surproduction, 190 000 hectolitres cette année-là, une véritable prise de conscience a lieu, l'appellation capitalise sur la qualité.

2009 Le nom de l'AOC devient Luberon

2016 Lancement des Wine&Dine

Méthodologie

Les étapes de travail

Caractériser les paysages de l'AOC passe par l'identification de ce qui fait singularité et lien du terroir, là, c'est facile : c'est le Luberon !

Mais c'est aussi comprendre plus précisément comment s'organise la vigne dans le paysage, comment elle se décline et se perçoit, quels sont les éléments qui l'accompagnent et font qu'un paysage caractérise particulièrement tel ou tel secteur du territoire de l'AOC...

Le premier travail est donc cette recherche avec en premier lieu, le «découpage» du territoire en unités paysagères homogènes, qui font sens et se différencient les unes des autres.

La carte de «découpage» en unités paysagères est présentée plus loin, et les descriptifs illustrés de ces unités en annexe. Il y en a 13, signe de la grande diversité de ces paysages.

Comprendre ensuite les processus en cours et anticiper ceux qui pourraient se mettre en place, conduisant à des modifications des paysages, constitue la seconde étape de l'étude. Elle permet de mettre en évidence les enjeux, regroupés ensuite en grandes thématiques, et sur lesquels il est demandé aux vignerons et partenaires, acteurs du territoire, de définir de grands objectifs pour établir une stratégie d'accompagnement des transformations de certains paysages, de restaurer, de préservation ou de valorisation pour d'autres.

Cette stratégie fait ensuite l'objet de l'élaboration d'une feuille de route, un programme d'actions entre partenaires, pour tendre à la concrétisation de ces objectifs.

L'ensemble de l'étude est menée avec les vignerons et les acteurs du territoire, sur une période de 18 mois environ, entre 2022 et 2023.

La charte est ensuite mise en oeuvre, les actions planifiées, d'autres peuvent s'y greffer...

Il s'agit d'un contrat entre partenaires pour agir, à court, moyen et long terme.

Les moments de concertation

Plusieurs rencontres ont eu lieu tout au long de l'étude, regroupant les vignerons, les communes, les communautés de communes, les acteurs du tourisme, de l'environnement, le Parc du Luberon...

Entre réunions, exposés, expositions et ateliers de travail, les dégustations ont bien sûr pris leur place, tentant d'utiliser le vocabulaire du paysage pour définir les profils aromatiques...

Bien au-delà de séances laborieuses, ce sont de véritables moments de convivialité qui ont facilité l'échange, le partage de connaissances et d'expériences, et qui ont motivé la poursuite d'efforts, pour le vin, la vigne et les paysages.

Calendrier :

Février 2022 : le lancement de l'étude, avec en appui, le Parc naturel régional du Luberon

Avril 2022 : la présentation de la mission auprès des vignerons en Assemblée Générale

Juin 2022 : restitution de premiers éléments d'étude en Comité de Pilotage : la carte des unités paysagères

Juillet 2022 : atelier de présentation, partage et de travail sur les unités paysagères avec les vignerons

Septembre 2022 : réunion du Comité de Pilotage pour la validation des enjeux identifiés

Novembre 2022 : atelier de restitution des travaux et de travail sur la stratégie, travail de propositions d'actions, avec les vignerons et les partenaires et acteurs du territoire

Février 2023 : réunion du Comité de Pilotage pour travailler sur le programme d'actions

...

En sus des rencontres, un questionnaire en ligne a été proposé aux vignerons. Les réponses sont présentées en annexe, mais voici quelques extraits ci-contre.

Le paysage, c'est un tableau vivant, naturel ou façonné par la main de l'homme.

Parcelles petites à moyennes, en coteaux... la vue sur le Luberon, arrondi, vert, les paysages de l'AOC Luberon diffèrent du Ventoux caillouteux, du terroir des Provence qui est plus argileux, grès gris, du Rhône aux vignes AOP très basses...tout cela en général... il y a autant de particularités à chacun des vignobles que de vins produits.

L'image que nous percevons d'un lieu, du pays a à la fois quelque chose de concret, de visuel, et quelque chose d'abstrait qui fait appel au ressenti.

C'est avant tout notre cadre de vie, mais c'est aussi ce qui nous distingue des autres.

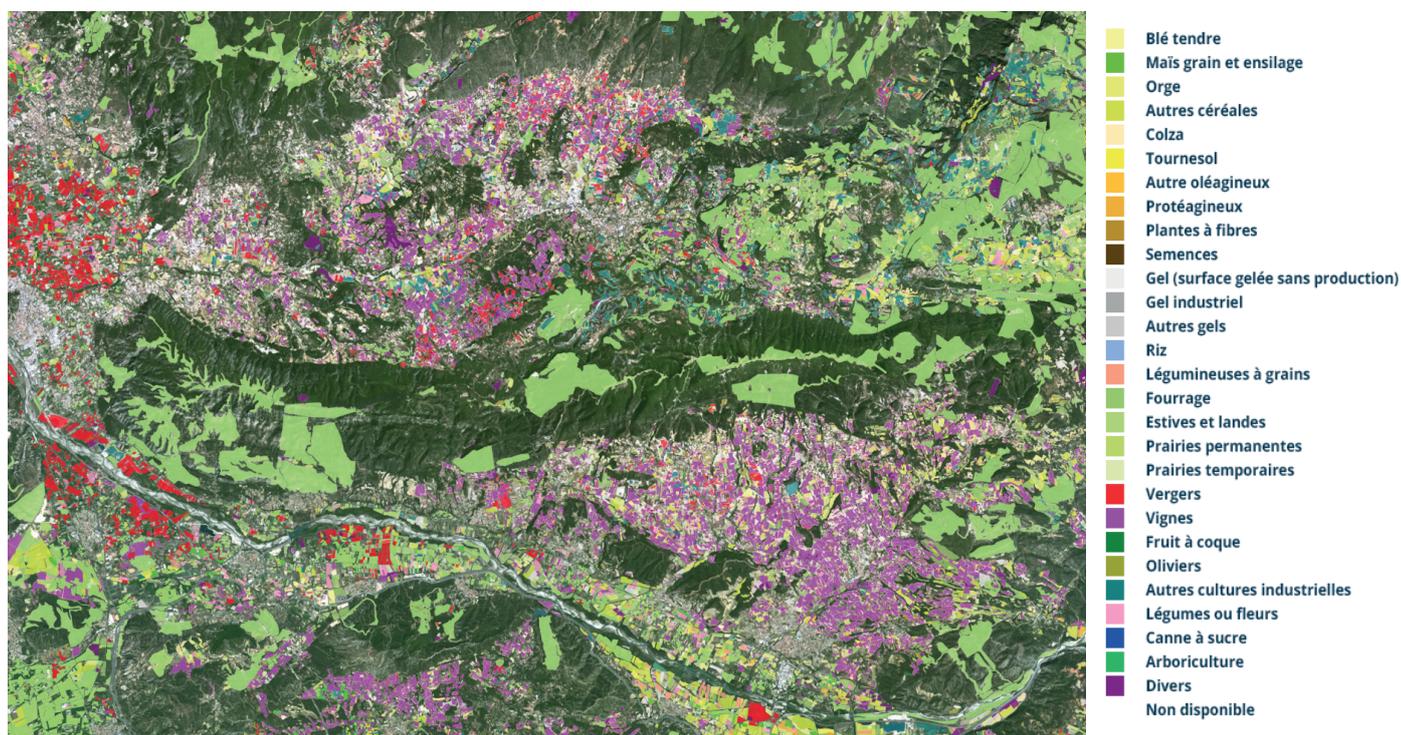


La vigne, une composante paysagère essentielle du Luberon

La vigne omniprésente

Lorsque l'on consulte les cartographies représentant les espèces cultivées en agriculture sur le territoire, telles que par exemple, le Registre Parcellaire Agricole, la présence de la vigne apparaît fortement.

Sa représentation ci-dessous en rose fuchsia prédomine. C'est un motif paysager majeur, notamment dans le Pays d'Aigues et dans le Pays d'Apt, aux multiples facettes.



Extrait du Registre Parcellaire Agricole, 2021, source : Géoportail

La vigne aux multiples facettes

La diversité d'implantation se compte dans l'altitude mais également dans la configuration du relief :

- entre 160 et 450 mètres
- plaine, versants, coteaux, terrasses...

Le lien visuel avec le Luberon, le petit et le grand, est toujours présent, toujours différent...

L'association avec d'autres cultures, des fruitiers, des céréales, des fourragères ou aromatiques participe des couleurs, de la géométrie...

Les liens avec les structures naturelles « sauvages » ou plantées, bocages, clairières, bosquets, forêts... sont plus ou moins intimes.

La vigne et les saisons... la couleur du sol, déclinent encore les combinaisons paysagères.

Les constructions associées, murets, cabanons, caves, domaines... mais aussi silhouettes des châteaux et des villages, ponctuent et achèvent la caractérisation locale de chaque parcelle de vignoble...



Dès qu' on arrive dans la campagne, de tous côtés on voit des vignes...suivant la saison toutes les couleurs flamboient...du vert tendre au printemps... du sombre au plus chaud de l'été et toutes les couleurs de l'automne...et sans parler de la roquette à la sortie de l'hiver...suivant le terrain.



Unités paysagères

La carte générale des unités paysagères

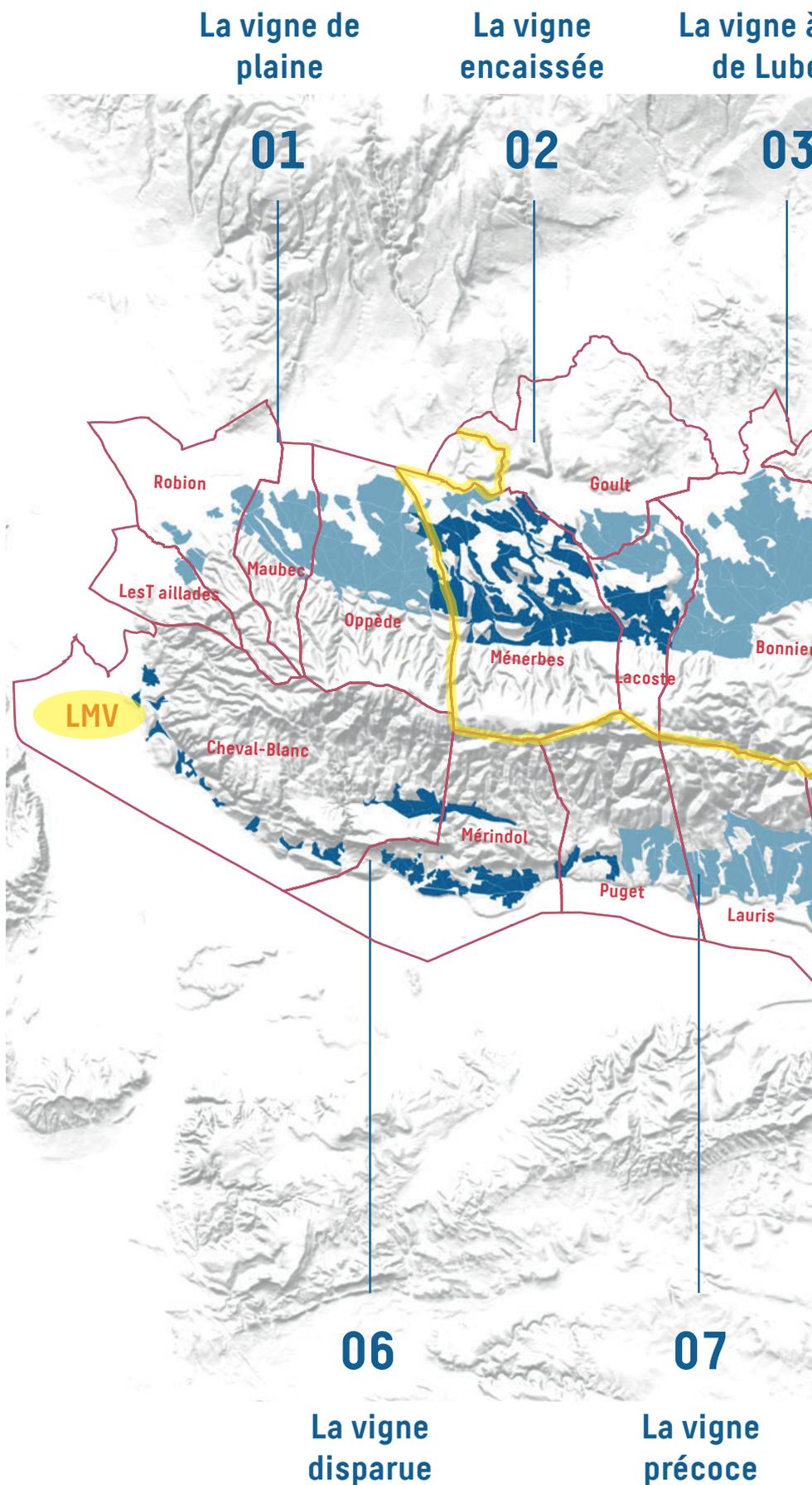
Les critères de définition des unités paysagères

On entend par unité paysagère un espace géographique dont les composantes diffèrent et/ou s'organisent de façon singulière par rapport à d'autres espaces.

Les composantes paysagères principales dans le Luberon sont nombreuses : le massif lui-même, ses versants, ses forêts... les parcelles agricoles, ce qui y est cultivé, leurs formes, la présence de végétal naturel en leur sein et/ou aux abords... les cours d'eau et leur ripisylves... les constructions humaines, qu'elles soient traditionnelles ou modernes, d'habitations, d'activités dont agricoles bien sûr, les routes et chemins, etc.

Ce qui a conduit à délimiter les 13 unités paysagères du territoire de l'AOC Luberon, c'est aussi :

- la morphologie du terrain, plaine, coteaux, terrasses...
- l'altitude
- la position vis-à-vis du massif du Luberon, et le lien visuel avec ce dernier
- la proportion de la vigne dans l'espace, vis-à-vis des composantes naturels ou d'autres types d'agriculture
- la densité des bâtis
- la couleur de la terre
- le caractère « lové » de certains espaces très isolés des autres



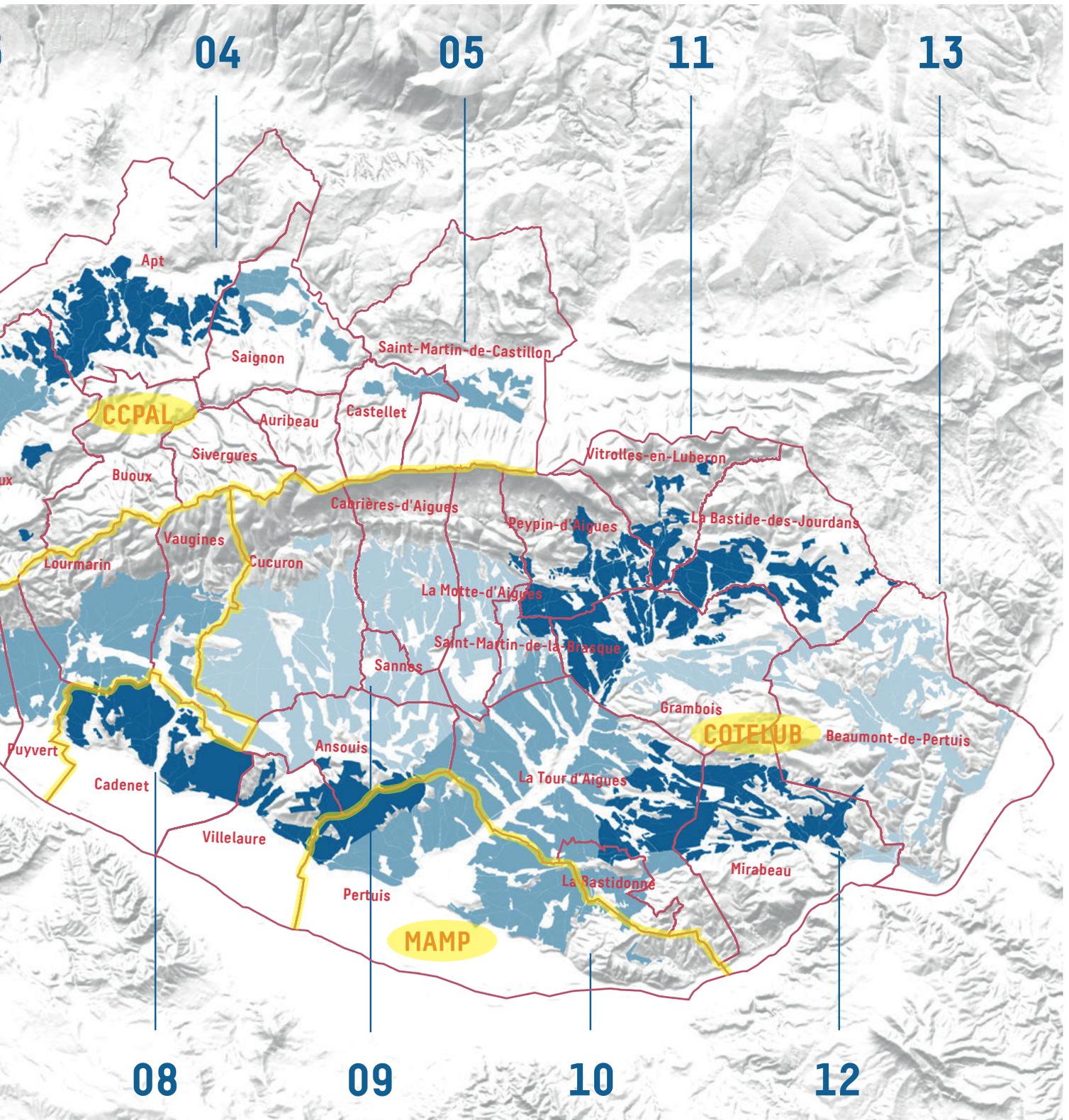
à flanc
de montagne

La vigne en
balcon

La vigne de
montagne

La vigne
d'altitude

La vigne dans
les bois



04

05

11

13

08

09

10

12

La vigne
discrète

La vigne
berceau

La vigne en
vallon

La vigne en
bocages

Liste illustrée des Unités Paysagères

01 - LA VIGNE DE PLAINES

à la frontière entre plaine comtadine et Luberon, un paysage agricole très habité



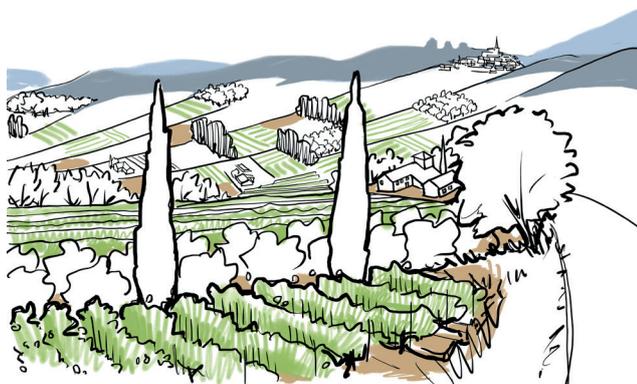
02 - LA VIGNE ENCAISSÉE

Un paysage viticole à petite échelle, entre affleurements calcaires et forêt méditerranéenne



03 - LA VIGNE À FLANC DE LUBERON

Sous la protection des silhouettes de Bonnieux et de Lacoste, un paysage de jardin viticole



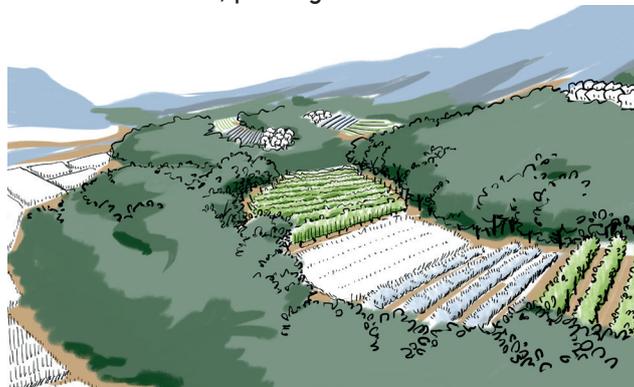
04 - LA VIGNE EN BALCON

Entre Luberon et Calavon, un balcon majestueux sur le bassin d'Apt



05 - LA VIGNE DE MONTAGNE

Une ambiance presque montagnarde pour une vallée douce, passage entre Luberon et Lure



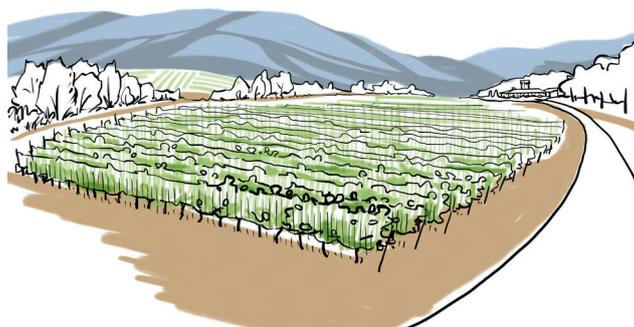
06 - LA VIGNE DISPARUE

Une tout petit terroir sans vignoble, au pied sud du Petit Luberon



07 - LA VIGNE PRÉCOCE

La vigne au pied du Luberon, avec en point d'appel la porte du massif de la combe de Lourmarin



08 - LA VIGNE DISCRÈTE

Entre Durance et Pays d'Aigues,
une vigne au coeur des collines de Lauris et Cadenet



09 - LA VIGNE BERCEAU

Un paysage agricole prospère et intime,
lové au creux du versant Sud du Luberon



10 - LA VIGNE EN VALLON

Les vignobles de la vallée de l'Eze,
habitée et traversée



11 - LA VIGNE D'ALTITUDE

Au plus près des sommets du Luberon,
la vigne-passage vers les cols



12 - LA VIGNE EN BOCAGES

Des vignes aux parcelles laniérées,
à l'allure bocagère, au coeur du massif de Mirabeau



13 - LA VIGNE DANS LES BOIS

Au coeur du massif de Mirabeau,
des parcelles viticoles en clairières



Présentation de la structure des fiches sur les Unités Paysagères

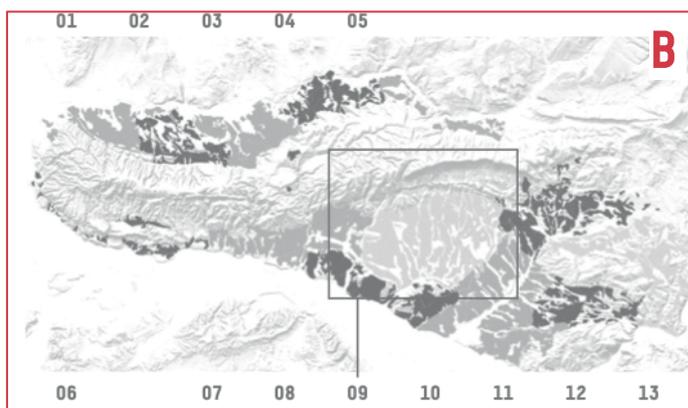
Chaque unité paysagère fait l'objet d'une double-page descriptive et illustrée, contenant :

- son intitulé (A), sa localisation (B), un portrait textuel (C), une carte d'identité (D), les tendances d'évolution et enjeux (E), sur la première page,



09 - LA VIGNE BERCEAU A

Un paysage agricole prospère et intime, lové au creux du versant Sud du Luberon



Communes Ansois, Cabrières-d'Aigues, Cucuron, La Motte-d'Aigues, Peypin-d'Aigues, Sannes, Vaugines D

Domaines & Caves Château Turcan - Coopérative Viticole des Coteaux - Domaine des Fourques - Domaine des Marchands - Domaine des Vaudois - Le Temps des Sages - Cave Louérien - Château la Sable - Domaine les Vadons - GAEC Martialis - La Cavale - Domaine la Bastide du Claux - Château de Sannes - Domaine Amourdedieu - Domaine de la Méage - Domaine les Valdons

Présence de la vigne TRÈS FORTE
Les vignobles sont majoritaires

Orientation Sud

Climat Au sud du Grand Luberon, climat chaud, sec, peu venteux

Amplitude thermique : 14,1 °C
Pluviométrie : 623 mm

Sol - Terroir Dominance d'épandage caillouteux et sableux

Paysage Plaine ondulée parcourue de ripisylves et collines boisées

Irrigation Oui

Profil aromatique Large palette aromatique selon cépage, méthode de vinification. Vins généralement doux, paisibles, courbes.

De Vaugines à Cabrières, la vigne occ C
une large plaine ondulée constituée d'épandages caillouteux et sableux. Dominée au nord par le Luberon et arrêtée au sud par les collines de Villelaure, cet écrin agricole constitue une image d'Épinal du vignoble à la provençale, souvent qualifiée de «Toscane provençale». Les parcelles sont restreintes et irrégulières. La vigne est dominante, tout en côtoyant des vergers et des parcelles céréalières. Le paysage, bien qu'ouvert, se découvre au fur et à mesure en passant une colline, un bosquet ou une ripisylve. L'eau est bien présente sous forme de talwegs orientés nord/sud et de systèmes d'irrigation. La présence de villages dominants emblématiques ainsi que de nombreux cabanons et mas donnent un caractère pittoresque à cette plaine viticole, qui accueille la route des châteaux.

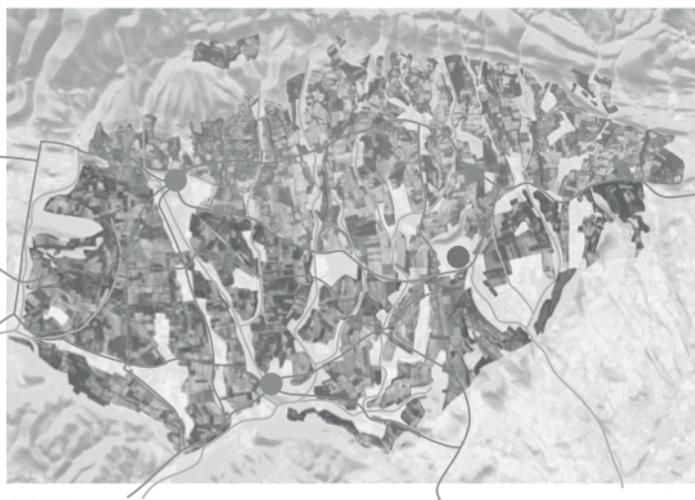
La haute altitude et la multiplicité des micro-orientations confèrent à ce territoire un potentiel d'excellence de l'AOC.

TENDANCES D'ÉVOLUTION & ENJEUX E

On constate un appauvrissement de la diversité culturelle (cerisiers arrachés), une pression foncière modifiant les méthodes de culture et la taille des parcelles, l'introduction d'une parcelle de houblon (à la marge). L'arrivée d'investisseurs et la communication sur le contexte réglementaire du Luberon ont apportés un plus. Un risque d'agrandissement des exploitations est présent, ainsi qu'une dérive vers un paysage en faveur des touristes ou résidents secondaires au détriment du développement des exploitations agricoles. Les infrastructures agroécologiques sont à conserver.

- un schéma de principe d'organisation des composantes paysagères principales de l'unité paysagère, en plan (F), et un dessin en perspective

représentatif de l'ambiance de l'unité paysagère, sur lequel sont identifiés les principaux motifs du paysage présents sur l'unité (G), sur la seconde page.



F

Au nord, la vigne remonte les pentes du Luberon et des vues s'ouvrent vers le sud, au delà de la Durance. C'est le domaine des «collets».

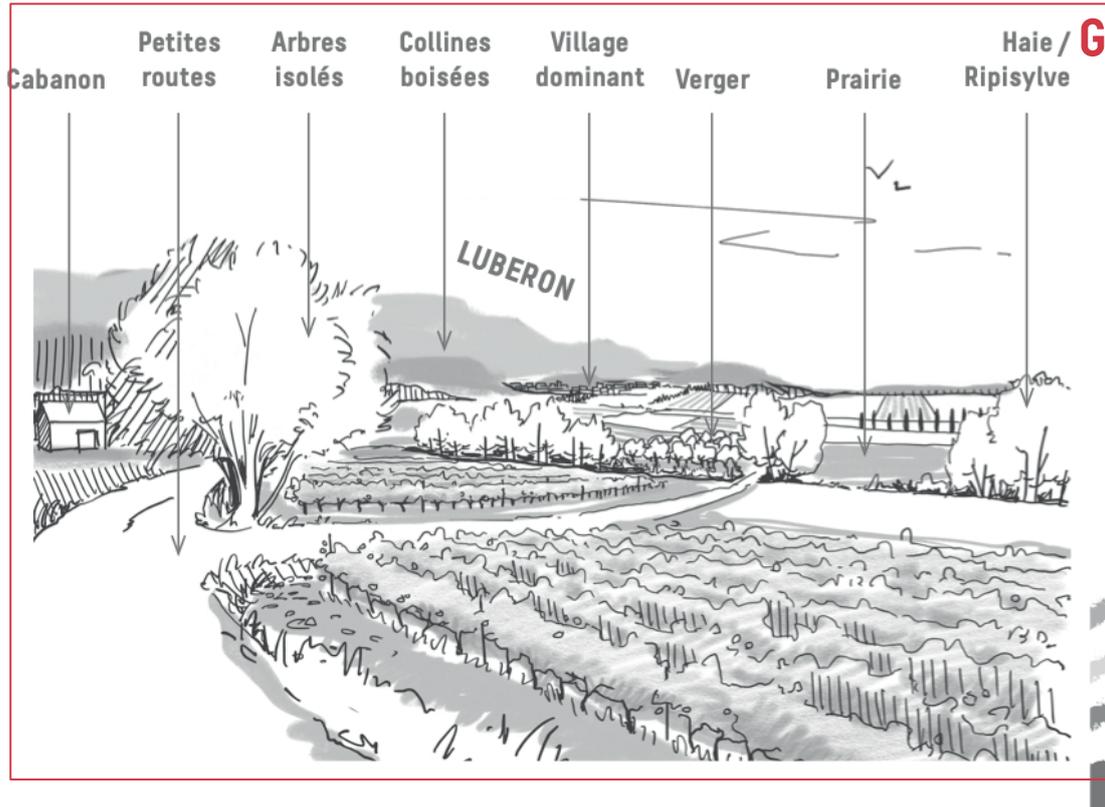
L'étang de la Bonde et le réseau de rivières et de canaux marquent le paysage avec leurs ripisylves.



Au sud, les vignes sont installées dans un grand bassin borduré au nord par le Luberon et au sud par des petits massifs boisés.



Les villages dominants, plus ou moins perchés mais toujours hors d'eau, sont reliés par un réseau de routes rurales très dense.



G

Panorama des enjeux pour les paysages de l'AOC

Urbanisation & collaboration avec EPCI

La consommation des terres viticoles de l'AOC, et des terres agricoles de façon générale

En 2017, on recense 26% du parcellaire de l'AOC plantés (au sens de l'inscription au Casier Viticole Informatisé (CVI). 28% sont définitivement perdus, parce qu'aménagés ou situés dans des zones non plantables. Des parcelles ont été construites ou aménagées dans plusieurs communes par le passé, alors qu'elles étaient enregistrées au parcellaire de l'INAO.

La qualité des parcelles viticoles, l'écologie et la biodiversité, l'architecture...

Les documents d'urbanisme, conçus et animés par les communes et EPCI ont la possibilité d'introduire des règles d'urbanisation sur les bâtis, mais aussi sur les voiries, sur le traitement des jardins, des surfaces, et également, de définir des éléments de paysage à préserver, patrimoniaux, etc. En ce sens, la collaboration entre vignerons et EPCI est essentielle.

Le morcellement des terres et ses conséquences dans le paysage, sociales, économiques (bandes de non-traitement, accessibilité...)

Au-delà de la question de la consommation des terres pour d'autres usages que la viticulture

ou l'agriculture, on constate un phénomène de morcellement de l'occupation du sol provoquant peu à peu des conflits de voisinage et une difficulté croissante pour les vignerons dans l'exploitation au quotidien de leurs parcelles enclavées au sein de lotissements, devenues parfois même d'accès très compliqué.

L'activité économique

La viticulture constitue une activité économique des territoires du Luberon très importante, la première en agriculture. Elle s'impose également comme source d'emploi (pour exemple, l'INSEE recense en 2020, 4,7 emplois agricoles pour 100 actifs pour la population de Cabrières d'Aigues, alors qu'à l'échelle nationale, ce chiffre tombe à 1,1 %). Enfin, de part sa contribution à l'entretien des paysages et à la préservation de leurs qualité, la viticulture contribue à maintenir l'attractivité touristique du Luberon et son poids économique pour les territoires.

L'attractivité touristique

A l'heure où la population citadine recherche de plus en plus l'évasion, disposer d'un territoire rural est un atout, disposer de produits de qualité également, ce qui contribue à l'image véhiculée du Luberon, souvent associée à la douceur et au bien-vivre

Relations de voisinage

Conflits vis-à-vis de la perception des pratiques par le voisinage (bruit, produits, circulation...), et vice-versa sur la perception des modes de vie des riverains par les agriculteurs, viticulteurs

Lorsque la «ville» vient à la campagne, sous forme de lotissements ou pavillons qui s'insèrent au plus près des espaces agricoles, les nouveaux habitants découvrent souvent une réalité bien différente de l'image qu'ils pouvaient avoir de la campagne, qui n'est pas «si calme», et qui pourtant est bien «campagne» parce qu'il y a de l'activité agricole. Entre les bruits des engins, qui démarrent très tôt, ceux des animaux de basse-cour, les aller-retour pendant les vendanges ralentissant la circulation, les épandages, même en bio... les sources de conflits s'installent car les citadins ne sont pas habitués. Et à l'inverse, les paysans ne comprennent pas non plus

la distance sociale, les pratiques, les aménagements trop urbain de parcelles privées... Cela s'entend tant pour certains nouveaux propriétaires que pour les vacanciers, et même pour les néo-ruraux, qui peuvent s'installer sans connaître les pratiques traditionnelles du territoire, le patrimoine, le végétal, les sols... Ces conflits sont comme une ombre portée sur les paysages.

Image des vins du Luberon et association à la qualité du cadre de vie, des paysages

Le vin est peut-être l'un des produits les plus associés à la qualité de vie, il peut être un levier pour rétablir le lien, au travers d'évènements...

Connaissance de la vie et des enjeux du monde agricole

La non-connaissance des citadins et nouveaux arrivants est l'origine des conflits. Mais on observe

D' ACTIONS

également que la connaissance, en tout état de cause, est aussi problématique. Beaucoup de jeunes ne souhaitent pas reprendre l'activité et se détournent de leur milieu agricole. Il est de plus en plus difficile de transmettre, car ce métier est dur et peu valorisé.

Le maintien de l'agriculture passe par cette connaissance et la valorisation du métier, pas uniquement du produit.

Patrimoine bâti

Le petit patrimoine bâti dans les vignes, bories, puits, cabanons, murets...

Plusieurs conséquences se manifestent à la dégradation de ce petit patrimoine bâti, qui ne sert plus vraiment à l'exploitation agricole avec les pratiques modernes. Au niveau paysager, c'est une évidence : cabanon en ruine et/ou tagué, murets écroulés, borie disparue dans les ronces, etc. confèrent au paysage une valeur négative, l'abandon, le manque de soin. Mais les entretenir, c'est du temps, de l'argent (le viticulteur n'a rien à gagner concrètement en restaurant un cabanon, si ce n'est peut-être une image au cas où son point de vente soit à proximité) et également des savoir-faire multiples qui se perdent, d'autant plus que la typologie de patrimoine est large, basée sur des techniques de construction différentes d'un secteur à un autre, et loin d'être uniquement associées à celles de la pierre sèche.

Concernant les terrasses, la question est existentielle, car elles permettent de maintenir le sol, la terre, l'eau,

Lien social de façon générale au sein des villages

Il se délite. Certains disent «avant le village se faisait tout seul, aujourd'hui il faut le construire», en parlant des relations sociales. Les échanges sont rares, les gens s'enferment chez eux «entre quatre murs», le temps manque...

abritent une riche biodiversité qui sert à l'agriculture. Des néo-ruraux non formés peuvent entreprendre des travaux de terrassements qui à la longue seront très néfastes à leur activité et au territoire.

Les bâtis des caves et domaines et leurs espaces extérieurs

Pour la plupart des vigneron, c'est important. Le domaine est souvent représenté sur l'étiquette, sur le site internet et met en avant sa présence sur le terrain. Les nouveaux choix architecturaux ne sont pour autant pas forcément adaptés aux codes locaux et créent des discontinuités dans le paysage. A ceci s'ajoute les problématiques de restauration, les coûts et savoir-faire associés, comme pour le petit patrimoine.

Les espaces extérieurs subissent également cette influence, entre risque de banalisation et dérives végétales...

Qualité des parcelles viticoles, patrimoine naturel, agricole, néo-agriculteurs

Le respect du sol, l'érosion, les inondations...

Connaître parfaitement les conditions micro-locales pour l'implantation et l'exploitation agricole est une condition incontournable de réussite pour les nouveaux agriculteurs. Retrouver des fonctionnements à la parcelle qui permettent de maîtriser les risques naturels s'accroissant avec le changement climatique devient également essentiel. En tout état de cause, respecter le sol est primordial, dans un contexte méditerranéen où la sécheresse et les pluies torrentielles ont tendance à les lessiver.

Les vues sur le grand paysage, ouvertures, perspectives, premiers plans

La qualité des parcelles passe également par la qualité de la perception. Il peut parfois s'agir d'une mise en scène à organiser, depuis les routes, les habitations, les chemins... C'est aussi le soin à apporter aux lisières et abords, et la maîtrise de l'enforestation de certains secteurs.

Le patrimoine végétal, et plus largement la nature dans les vignobles

L'enjeu est fort car il ne touche pas uniquement le paysage, mais aussi la biodiversité et aujourd'hui, la contribution au maintien de la viticulture et de l'agriculture en général. «On a coupé beaucoup d'arbres, des haies... aujourd'hui on nous demande de replanter, mais il va falloir du temps.» Les services rendus par les structures naturelles, fossés, mares, haies, bosquets, arbres isolés... sont suffisamment forts et documentés aujourd'hui pour entreprendre une nouvelle transition. Cet enjeu est traité ci-après. Mais cette transition doit aussi être accompagnée, car elle implique des transformations

dans le paysage, et des périodes transitoires, justement, qui peuvent être mal perçues, telles les durées allongées de mise en friche entre arrachage et nouvelles plantations. Encore une fois, informer, faire comprendre, accompagner va être important pour l'acceptation paysagère.

La vigne en elle-même et le savoir-faire

Cépages, pallissage, distance inter-rang, hauteur, pratiques de taille, etc. Tout ce qui touche à la culture et l'entretien de la vigne elle-même a une influence sur les paysages. Favoriser la santé du vignoble et la qualité de la production, s'adapter au changement climatique... passent aussi par des évolutions sur la vigne elle-même.

Changement climatique, eau et nouvelles pratiques

L'adaptation des vignobles au changement climatique et à ses effets directs et indirects

Déjà évoqué de façon transversale, cet enjeu est majeur. On observe déjà des problématiques quant à la qualité des vins, dont le degré d'alcool s'élève, des problématiques de stress hydrique des vignobles, etc. Les vignobles, les vignes, les pratiques doivent progressivement évoluer si l'on souhaite que la vigne reste présente dans les paysages. Il est également à noter que la vigne joue un rôle indirect dans la lutte contre les effets du changement climatique, celui de coupe-feu. Elle intervient probablement aussi sur le cycle de l'eau, restant l'un des végétaux «plongeant» ses racines très profondément dans le sol, et favorisant ainsi les remontées de la nappe.

Transition écologique

Contribuer au maintien, voire à l'enrichissement de la biodiversité est une tâche énorme de l'agriculture dans sa globalité. De multiples initiatives de conversion vers des pratiques et modes de culture plus adaptées se développent. Pour les vigneronnes, cette tâche se complexifie avec la durée, car on ne peut modifier en quelques mois, ni même quelques années les habitudes d'une culture pérenne, il faut expérimenter, replanter, attendre...

Transition énergétique

Chez les agriculteurs également, la question de

l'énergie est importante, tant en besoin et coût pour les engins, l'exploitation, etc. qu'en potentiel de transition. Le soleil est bien au rendez-vous, le vent aussi, la biomasse... La transition énergétique est ainsi un réel sujet, très lié au paysage car les infrastructures s'y voient.

Ressource et qualité de l'eau

La question est préoccupante pour les territoires non irrigués de l'AOC. Sur l'unité paysagère «la vigne disparue», aucune possibilité d'irrigation à ce jour existe, ce qui compromet totalement un éventuel retour de la vigne. Sur les unités d'altitude, les canaux n'atteignent pas les parcelles, les nappes descendent, les pluies sont moins régulières et les orages peu utiles... Il faudrait trouver des solutions pour stocker, ralentir les ruissellements, réutiliser, etc.

Qualité des sols

L'enherbement inter-rang est de plus en plus pratiqué, son efficacité prouvée, pour des sols vivants, aérés, amendés, plus humides, etc. Cette pratique n'est pas toujours bien vue dans le paysage, certains trouvant que les parcelles regorgent de «mauvaises herbes», qu'elles sont abandonnées. L'acceptation de cette nouvelle composante «sauvage» dans les paysages viticoles, passe, encore une fois, par la pédagogie.

Labellisation AOC & INAO

Relations avec l'INAO

A l'unanimité des viticulteurs et face aux enjeux de maintien de la vigne, de l'appellation et de la qualité des paysages, il apparaît nécessaire de repenser

les relations et la collaboration avec l'INAO, pour plus de réactivité et d'intimité.

Valeur paysagère

Reconnaître le rôle de la vigne dans les paysages de l'AOC et le lien entre l'image du territoire et celle du terroir est une demande des vignerons, qui pourrait être inscrite au cahier des charges de l'AOC.

Valeur environnementale

Le rôle vis-à-vis de la biodiversité et de l'environnement, les orientations de transition des méthodes vers des pratiques plus durables sont aussi des éléments à introduire dans le cahier des charges, et indirectement à traduire au travers de la modification de certains points, allant parfois à l'encontre des objectifs de qualité environnementale (comme les objectifs de rendement par exemple).

Evolution du cahier des charges pour la pérennisation de l'activité

Comme évoqué précédemment, les transformations du territoire, du climat, et les objectifs environnementaux ont des incidences sur la tenue des critères de l'AOC. Il s'agirait d'engager une révision de ces critères.

Affinement du parcellaire et capitalisation des nouvelles connaissances, méthodes, pratiques

Au vu de l'évolution de l'urbanisation au sein du parcellaire de l'AOC, du changement climatique aussi, la révision de ce parcellaire apparaît comme un enjeu à moyen terme, pour rationaliser les secteurs vis-à-vis de l'urbanisation, minimiser le risque de morcellement, et certainement trouver de nouveaux secteurs, en plus haute altitude peut-être....

Enfin, c'est avec l'INAO que la capitalisation des nouvelles connaissances, pratiques, méthodes devrait se faire.

Valorisation et communication à l'échelle de l'AOC

Reconnaissance des vins de l'AOC Luberon, à l'échelle de l'AOC

«Chacun fait son truc dans son coin» résume un peu la cohérence commerciale à l'échelle de l'AOC. Certes, les vins sont tous différents, offrant une gamme très large à une clientèle potentiellement tout aussi large. C'est peut-être cet axe qui serait à développer ? La multiplicité des vins de Luberon.... Dans l'attente, le terroir reste en retrait, encore peu connu.

Association de l'image des vins du Luberon à celle du Luberon

L'AOC Luberon porte le nom d'un territoire internationalement connu, pour ses paysages justement, ses châteaux, ses villages... Pourtant, l'image des vins du Luberon n'est pas forcément associée à celle des paysages. Et vice-versa, dans les communications touristiques, le Luberon et ses acteurs du tourisme ne mettent pas forcément en avant la vigne, les vignobles et les vins.

Promotion commerciale et appui à la pérennité de l'activité

Au sein même du territoire de l'AOC, on constate que peu d'établissements de restauration proposent les vins du Luberon. La promotion locale reste là également discrète, encore peu organisée, y compris auprès des EPCI et organisateurs d'événementiels...

Une stratégie ambitieuse pour les paysages de l'AOC

Qu'est-ce qu'un Objectif de Qualité Paysagère (OQP) ?

La Convention Européenne du Paysage de Florence promulguée par l'Europe en 2000, ce texte constitutif a ensuite été ratifié par la France, puis traduit dans la législation française, notamment au travers des Lois Elan et Pour la Reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages de 2016.

La Convention expose les notions liées au paysage, en donne les définitions officielles, fixe des orientations générales pour la préservation de tout les paysages et de leur diversité, engagent les pays signataires.

Il s'agit d'une avancée majeure en ce qui concerne la qualité des paysages, car s'attache à TOUS les paysages, et non plus, comme le cadre juridique l'approchait auparavant, uniquement aux paysages dit «remarquables», et le plus souvent naturels.

Aujourd'hui, tous les documents de planification, notamment d'urbanisme ainsi que les chartes des Parcs naturels régionaux, doivent élaborer les Objectifs de Qualité Paysagère et se donner les moyens de les poursuivre.

La Charte, dans cet exercice, va permettre de cerner les Objectifs liés aux paysages viticoles de l'AOC Luberon. Sans être prescriptifs mais établis dans un cadre de volontariat entre partenaires, ils permettront cependant aux collectivités de peu à peu les intégrer à leur documents-cadre d'urbanisme et à leurs démarches environnementales et de développement du territoire.

Etablie en concertation, partagée et soutenue par l'ensemble des viticulteurs adhérents de l'AOC ainsi que par de nombreux partenaires et acteurs du territoire, cette charte constituera un socle solide pour appuyer le rôle et les actions des vignerons dans et pour la qualité paysagère du Luberon.

LES DÉFINITIONS DU PAYSAGE

«Paysage»

désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;

«Politique du paysage»

désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;

«Objectif de qualité paysagère»

désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;

«Protection des paysages»

comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;

«Gestion des paysages»

comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;

«Aménagement des paysages»

comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.

CEP, Florence, 2000

(texte intégral <https://rm.coe.int/168008062a>)

Les OQP des intercommunalités et du Parc naturel régional du Luberon

Les 4 intercommunalités concernées par le parcellaire de l'AOC Luberon ont toutes des documents de planification assez récents ou en cours de rédaction, contenant des objectifs liés à l'agriculture et aux paysages. Bien qu'aucune d'elles n'évoquent

spécifiquement les paysages viticoles et la viticulture en tant que composante agricole, les objectifs visent tous à préserver, pérenniser les ou des espaces agricoles.

LMV

LUBERON-MONTS DE VAUCLUSE

- « Préserver les richesses écologiques et paysagères, fondements du cadre de vie »
- « Préserver les motifs paysagers caractéristiques »
- « Valoriser le patrimoine agricole, naturel et bâti »
- « **Préserver durablement le potentiel de production agricole et soutenir l'activité** »
- « Préserver la trame agricole ordinaire et le caractère multifonctionnel des espaces agricoles »

Extraits du PADD du SCoT du Syndicat Mixte du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, L'Isle sur la Sorgue, 2018

COTELUB

COMMUNAUTÉ TERRITORIALE DU SUD LUBERON

- « Développer une agriculture durable et les circuits courts »
- « Maintenir l'image d'excellence paysagère »
- « Valoriser les terres et leur exploitation »
- « Axe déterminant pour maintenir la qualité paysagère et le dynamisme économique du territoire, le SCOT sera un outil de **protection des terres agricoles prioritaires.** »

Extraits des orientations du Projet de territoire 2020-2050 (Scot en cours de rédaction)

CCPAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

- « Préserver les éléments identitaires du grand paysage »
- « Respecter l'identité des grands ensembles paysagers qui composent le Pays d'Apt Luberon »
- « **Préserver le capital agricole** et sylvicole »
- « Espaces classés en AOC, AOP, IGP »
- « Eviter les phénomènes de mitage »

Extraits du PADD et du DOO du Scot, 2019

MAMP

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- « Préserver et valoriser les paysages et les patrimoines identitaires »
- « **Pérenniser des espaces agricoles** garants du confortement et du développement d'une agriculture performante et de qualité »

Extraits du PADD et du DOO du Scot, 2015 (Scot MAMP en cours de rédaction)

La charte du Parc naturel régional du Luberon est quant à elle en cours de révision et intègrera de nombreux OQP et des mesures associées liés à l'agriculture et aux paysages.



Les Objectifs de la charte de l'AOC Luberon



Programme d'actions

Le plan d'actions générales

ENJEUX, OBJECTIFS, PROGRAMMES D' ACTIONS

Présentation de la structure des fiches-actions

Liste des annexes

Les fiches Unités Paysagères

Focus sur la consommation et l'artificialisation du parcellaire de l'AOC

Les structures agroécologiques

La restitution du questionnaire paysage réalisé auprès des vignerons

Les fiches-actions

Bibliographie

Glossaire